

Vous allez devenir bénévole pendant le Sommet Climate Chance qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2016. Ce bénévolat est organisé par le réseau éco-événement, en charge d'animer la démarche d'éco-responsabilité du sommet et avec laquelle vous allez signer une charte du bénévole.

LE RÉSEAU ECO-EVENEMENT ET LE BENEVOLAT

Le Réseau Eco-evenement est porté par l'association Planet'événement. Tout bénévole accueilli et intégré au sein de l'association se voit remettre la présente Charte.

Cette dernière définit le cadre des relations entre les membres de l'association, les salariés permanents, les adhérents et les bénévoles ; ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.

Il est rappelé ici que le bénévolat est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit, la personne bénévole étant libre de mettre fin à son engagement moral envers l'Association au moment souhaité.

RAPPEL DES MISSIONS ET FINALITÉS DE L'ASSOCIATION.

La mission du Réseau Eco-Événement, est de promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la filière événementielle (culturels, sportifs, marchands) par l'implication de l'ensemble des parties prenantes (organisateur, sites, d'accueils, prestataires, publics) grâce à tous les moyens possibles :

- ✓ médiation lors des événements auprès des publics
- ✓ animation de site internet
- ✓ animation de sessions de travail
- ✓ opérations collectives diverses
- ✓ etc...

L'association remplit cette mission d'intérêt général :

- ✓ de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- ✓ dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901.
- ✓

Plus d'informations sur www.reseau-eco-evenement.net

Les bénévoles n'étant pas redevables d'une cotisation (à l'inverse des adhérents), ils ne peuvent participer à la gouvernance de l'Association, mais peuvent, par leur présence et aides diverses participer au Projet Associatif de cette dernière.

Les bénévoles le souhaitant, peuvent adhérer à l'association en s'acquittant de la cotisation annuelle de 2€

LES DROITS DES BÉNÉVOLES

L'Association s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- ✓ en matière d'information :
 - à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
 - à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,
- ✓ en matière d'accueil et d'intégration :
 - à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
 - à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
 - à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
 - à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole

✓ en matière de gestion et de développement de compétences:

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, constitution d'équipes...
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,

✓ en matière de couverture assurantielle :

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

LES ENGAGEMENTS DES BÉNÉVOLES

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association et ses bénévoles.

Ceci étant dit, certaines consignes restent à respecter dans le cadre des missions à venir.

Il est ainsi demandé aux bénévoles de bien vouloir :

- ✓ adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- ✓ respecter l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur de l'Association lorsque celui-ci est établi,
- ✓ respecter le règlement intérieur du lieu de la manifestation et éviter toute dégradation des bâtiments,
- ✓ assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement,
- ✓ considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc effectuer sa mission avec tous les égards possibles,
- ✓ collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles pouvant être récoltées par le Réseau Eco Evénement et l'organisateur de l'événement ne sont pas utilisées/diffusées à des tiers, en dehors des besoins stricts liés à l'organisation de l'événement.

Le bénévole autorise le réseau éco-événement et l'organisateur de l'événement à utiliser l'image du bénévole lors de ses missions de bénévolat pour illustrer le déroulement de l'événement, en dehors de toute fin commerciale.

Le bénévole autorise le Réseau-Eco-Evenement à réaliser un trombinoscope utilisé lors de l'événement. Ce trombinoscope ne sera pas diffusable sur un site internet/réseaux sociaux.

ETRE BÉNÉVOLE PENDANT CLIMATE CHANCE

Mission

Le sommet mondial des acteurs du climat "Climate Chance" se tient à Nantes du 26 au 28 Septembre 2016. Il a été confié par les organisateurs du sommet, Nantes Métropole et la Cité, le Centre des Congrès de Nantes, au réseau Eco événement, le soin de mobiliser un groupe de bénévoles. **Ces bénévoles ont pour vocation de contribuer à la qualité de l'accueil et de l'expérience des participants à ce sommet.**

Chaque bénévole s'engage à participer à la formation de 3h proposée en amont du sommet pour :

- ✓ se préparer aux missions qu'il aura accepté
- ✓ se voir expliquer les règles de sécurité de la Cité des congrès
- ✓ ne pas perturber le déroulement du sommet.

En cas de non respect de l'un de ces engagements, l'association se réserve le droit d'interrompre immédiatement la mission du bénévole et lui retirer de fait, son accréditation dans le cadre de l'accès au sommet.

Les principales missions des bénévoles pendant les 3 journées de la manifestation sont :

- la participation à la scénographie en amont
- l'accueil/départ des participants
- la médiation/ conciergerie
- le Social média
- la prise de note

Outil de communication

- Création d'un trombinoscope
- Photo de groupe
- Création d'un groupe d'échanges sur facebook

- Planning
- Manuel du bénévole

Planning & activités

- Juillet
 - Réunions d'informations
- Aout
 - Réunions d'informations
 - Temps de convivialité
 - Construction scénographique
- Septembre
 - Réunions d'informations
 - 2 Formations de 3h
 - Demies journées de bénévolat (8:30-14:00 ; 14h-19h)
 - Accompagnements spécifiques en dehors des horaires du sommet
- Octobre
 - Réunion de bilan
 - Temps de convivialité

Contreparties

Les bénévoles bénéficient

- l'accès gratuit au sommet aux trois jours
- l'accès à la soirée festive du mardi 27/09
- un élément vestimentaire de reconnaissance. Pouvant être conservé à l'issue
- un repas, à utiliser un des trois jours
- une attestation de bénévolat

ENGAGEMENT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de Naissance :

Je deviens bénévole de Climate Chance et m'engage à respecter la présente charte

Je souhaite également devenir adhérent de l'association Planet' événement et je recevrai une information complémentaire avec un bulletin d'adhésion spécifique.

Signature
du/ de la bénévole

Signature du/de la responsable
de la coordination bénévole

--	--

